

CONTRE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISON À TREMBLAY-EN-FRANCE

Sous prétexte de « lutter contre la surpopulation carcérale » mais surtout dans l'objectif d'enfermer plus, le ministère de la justice a décidé, pour les années à venir, de la construction d'un certain nombre de prisons dont on se passerait bien.

C'est le cas à Tremblay-en-France, en Seine-Saint-Denis, où l'État prévoit d'exproprier des agriculteurs pour construire une nouvelle prison de 700 places, juste à côté de la maison d'arrêt de Villepinte. Le projet en est encore à des phases administratives, les travaux étant prévus à partir de 2022 et l'ouverture en 2025.

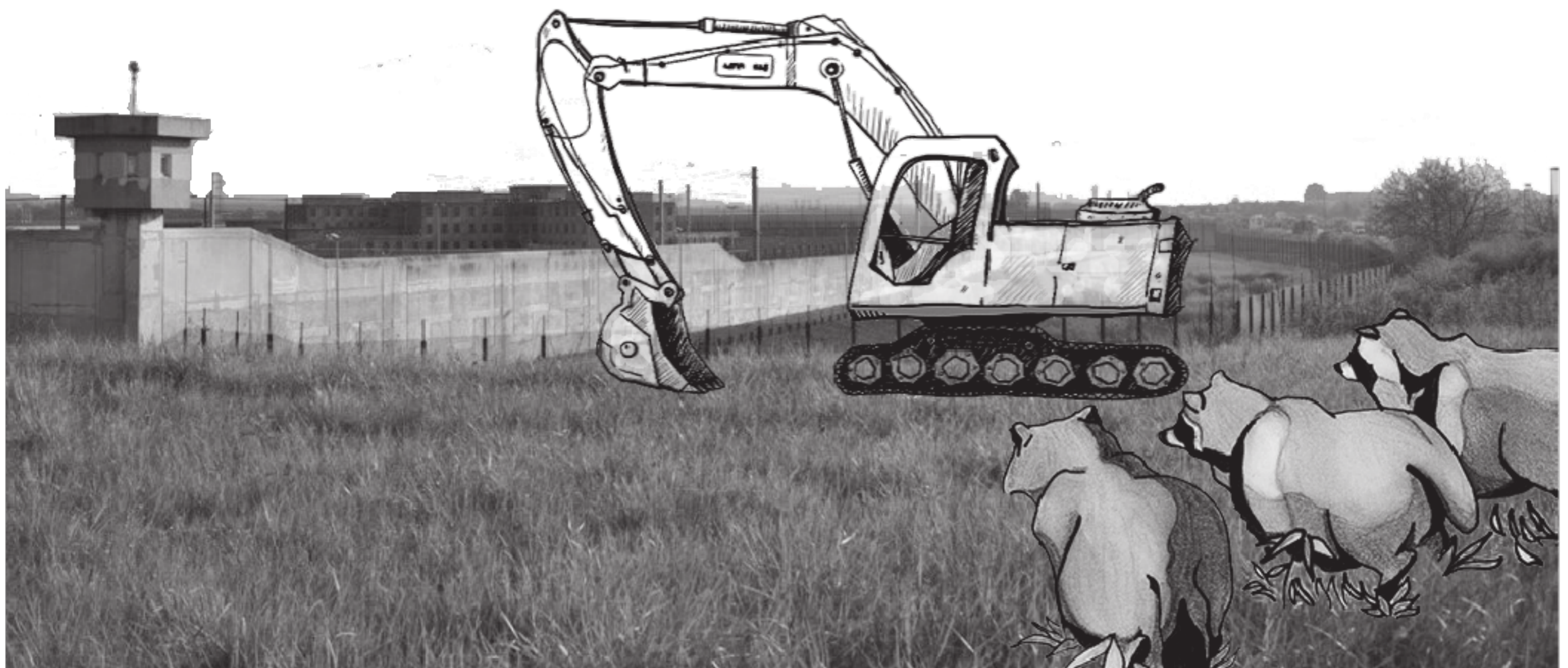
D'ici là, faisons attention à ne pas nous empêtrer dans la communication préparée par le ministère de la Justice, dont voici les arguments résumés :

→ Il faut une nouvelle prison à Tremblay-en-France car les prisons d'Île-de-France sont suroccupées, particulièrement celle de Villepinte, avec 1072 prisonniers pour 588 places en 2019.

Et s'ils arrêtaient d'enfermer ? Si les prisons sont « surpeuplées », c'est avant tout parce que les juges ont la main lourde avec les peines de prison, et enferment aussi des personnes qui n'ont pas été jugées. Le nombre de prisonnier-e-s est en constante augmentation en France, il était de 72000 en mars 2020, contre moitié moins il y a 50 ans. C'est une volonté de l'État, qui a construit énormément de prisons depuis plusieurs décennies, non pas pour lutter contre la surpopulation mais pour enfermer plus de monde. Et c'est aussi cet objectif que porte ce projet à Tremblay-en-France.

→ Cela permettra aussi une réinsertion active des prisonniers par le travail, la formation et « une architecture favorisant l'apaisement ».

L'administration pénitentiaire utilise aussi l'argument de la réinsertion pour construire de nouvelles



prisons, ce qui est paradoxal. Si le but était réellement de « réinsérer » des prisonnier.e.s, pourquoi le faire avec de nouveaux lieux d'enfermement ? Par ailleurs, on sait très bien que cette « réinsertion » n'est qu'une méthode d'exploitation : elle passe par le travail, ce qui correspond en prison à exploiter les détenu.e.s pour des salaires encore plus ridicule qu'à l'extérieur, bien inférieurs au salaire « minimum ». Une fois dehors, la réinsertion, c'est souvent l'obligation de travailler c'est à dire d'être exploité-e sous les ordres d'un patron.

→ **Permettre l'encellulement individuel et des parcours ou régimes de détention différenciés.**

L'encellulement individuel n'a jamais été un objectif de l'État : ça fait plus d'un siècle et demi qu'il prétend le garantir en l'ayant inscrit dans la loi. Mais partout où de nouvelles places de prisons ont été construites en invoquant ce principe, elles ont servies à enfermer le plus de monde possible. Il ne faut pas se méprendre et souvent, quand l'État enferme un prisonnier seul, c'est pour isoler, punir, humilier, comme à l'isolement ou mitard, la prison dans la prison.

Les régimes différenciés en prisons sont un système de bâton et de carotte. A Villepinte, les prisonnier-e-s les plus indiscipliné-e-s ou révolté-e-s sont mis en régime porte fermée, et ceux qui ont les bonnes grâces de l'administration pénitentiaires peuvent être placé-e-s en module « respect », où la circulation est plus libre mais où leur comportement est constamment évalué, par le biais d'un permis à points. Ces logiques sont pensées pour casser les solidarités et les possibilités d'organisation entre prisonnier-e-s, et les régimes plus souples ne sont toujours destinés qu'à une minorité.

→ **« l'objectif du plan immobilier pénitentiaire est de rendre l'emprisonnement plus humain et de permettre des conditions de détention améliorées » [...] « en répondant aux enjeux de développement durable »**

Il n'y a pas d'emprisonnement acceptable. La prison, c'est l'absence de liberté, c'est tourner en rond dans une cellule de 9m² toute la journée, l'ennui, la violence des matons. On peut mettre en doute les « conditions de détention améliorées » quand on sait que, dans les nouvelles prisons, ça veut le plus souvent dire faciliter le travail des matons et empêcher les contacts entre prisonnier-e-s. De plus, cette prison va être construite juste au bord de l'autoroute A104 et à proximité de l'aéroport Charles de Gaulle...

L'État est prêt à utiliser tous les arguments fallacieux, y compris en estampillant le projet « développement durable » alors que cette nouvelle prison va bétonner 15 hectares de terres supplémentaires.

UNE NOUVELLE PRISON, À TREMBLAY OU AILLEURS, ON N'EN VEUT PAS !

**RIEN QU'EN FRANCE, IL Y EN A 187 EXISTANTES
À VIDER ET À DÉTRUIRE !**

LIBERTÉ POUR TOU-TE-S !

